



## Qu'est-ce que le parrainage dans le cadre de la Bourse « *Un Capitaine, cent capitaines* » ?

- **Présentation de la Bourse « *Un capitaine, cent capitaines* » :**

La Bourse « *Un Capitaine, cent capitaines* », financée par la Banque suisse Lombard Odier Darier Hentsch, est soutenue par le Rectorat d'Amiens et la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie et coordonnée par le Centre International Jules Verne. Elle distingue tous les ans des jeunes, de 18 à 23 ans, dont le projet professionnel est jugé ambitieux et les aide à poursuivre leurs études ou à débiter leur vie active.

La Bourse propose une aide financière de 1 000 € à 6 000 € selon les projets des candidats.

Un second volet de la Bourse prévoit d'attribuer un parrain à chaque lauréat. Il est préférable que le parrain soit un spécialiste de la branche dans laquelle le jeune souhaite orienter son projet professionnel.

- **Le parrainage dans le cadre de la Bourse :**

Parrainer le boursier, c'est faciliter son accès à l'emploi grâce à une écoute, des conseils et un accompagnement qui lui permettent de le guider dans son projet de vie professionnelle, de le conseiller pour clarifier ses objectifs et concrétiser ce projet.

Le parrainage est avant tout une relation entre deux personnes fondée sur l'écoute et l'échange. Le parrain n'est pas un recruteur, il est un conseiller qui apporte et transmet sa connaissance du monde de l'entreprise.

Le parrain, intéressé par le profil du boursier, reçoit du CIJV un dossier détaillé le concernant et comportant son nom, son prénom, sa date de naissance, ses coordonnées, une description de son cursus scolaire et de son projet professionnel. Ces informations sont regroupées dans la fiche de démarrage au parrainage.

- **Le rôle du parrain**

- être animé d'une réelle volonté d'apporter ses conseils au jeune boursier,
- définir un plan d'action avec le boursier et suivre sa réalisation,
- la recevoir en entretien régulièrement pour dialoguer et la guider dans sa démarche,
- l'encourager moralement à prendre des initiatives et à se responsabiliser,
- partager et transmettre ses connaissances du monde de l'entreprise,
- faire bénéficier le boursier de son expérience et de son réseau relationnel pour le soutenir dans sa volonté de création d'une entreprise dans sa branche professionnelle.
- la conseiller dans la rédaction de son CV,
- l'aider à préparer ses entretiens d'embauche,
- valoriser ses atouts et ses compétences,
- lui faire part des points à améliorer,
- fixer conjointement avec le boursier des objectifs pour lui permettre d'avancer.

- **Le rôle du boursier**

- il doit être animé d'une réelle volonté de définir et concrétiser son projet professionnel telle qu'il l'a présenté devant le jury et convaincu de l'utilité du parrainage,
- il s'engage à agir en cohérence avec le plan d'actions défini avec son parrain et à lui rendre compte des résultats obtenus ainsi qu'au C.I.J.V.

**Les relations entre le parrain et son boursier ne peuvent excéder un an ; le parrainage peut évidemment se poursuivre au-delà, suivant l'avancée du projet professionnel du boursier.**

*Ces rôles et responsabilités n'ont qu'une valeur indicative ; suivant les profils de chaque boursier, des adaptations peuvent être apportées.*

**Renseignements :**

**Mademoiselle Pauline MAURY**  
Chargée du suivi des Bourses  
« *Un Capitaine, cent capitaines* »

Mail : [p.maury@jules-verne.net](mailto:p.maury@jules-verne.net)

**Centre International Jules Verne**  
7, rue Duthoit  
80 000 AMIENS

Tel standard : 03 22 45 37 84